

I

(Résolutions, recommandations et avis)

RECOMMANDATIONS

BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

RECOMMANDATION DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

du 30 avril 2008

au Conseil de l'Union européenne concernant la désignation du commissaire aux comptes extérieur de la Banque centrale européenne

(BCE/2008/2)

(2008/C 114/01)

LE CONSEIL DES GOUVERNEURS DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE,

vu les statuts du Système européen de banques centrales et de la Banque centrale européenne, et notamment leur article 27.1,

considérant ce qui suit:

- (1) Les comptes de la Banque centrale européenne (BCE) et des banques centrales nationales de l'Eurosystème sont vérifiés par des commissaires aux comptes extérieurs indépendants désignés sur recommandation du conseil des gouverneurs de la BCE et agréés par le Conseil de l'Union européenne.
- (2) Le mandat du commissaire aux comptes extérieur actuel de la BCE a expiré après la vérification des comptes de l'exercice 2007. Il est donc nécessaire de désigner un commissaire aux comptes extérieur à compter de l'exercice 2008.

- (3) La BCE a sélectionné PricewaterhouseCoopers Aktiengesellschaft Wirtschaftsprüfungsgesellschaft en tant que commissaire aux comptes extérieur pour les exercices 2008 à 2012,

A ARRÊTÉ LA PRÉSENTE RECOMMANDATION:

Il est recommandé de désigner PricewaterhouseCoopers Aktiengesellschaft Wirtschaftsprüfungsgesellschaft en tant que commissaire aux comptes extérieur de la BCE pour les exercices 2008 à 2012.

Fait à Francfort-sur-le-Main, le 30 avril 2008.

Le président de la BCE
Jean-Claude TRICHET